

MOUVEMENT DEPARTEMENTAL 2018

Sommaire des annexes

Les directeurs d'école, les directeurs d'établissement spécialisés, les chefs d'établissement, communiqueront les instructions relatives au mouvement (circulaire et annexes) aux enseignants du 1^{er} degré affectés dans leur structure. Ils rappelleront aux enseignants que ces documents sont en ligne sur le PIA (Portail Intranet Académique)

SOMMAIRE

Calendrier prévisionnel	Annexe 1
Barème	Annexes 2 et 3
Postes	Annexes 4 et 5
Sigles employés	Annexe 6
Fiches de saisie des vœux	Annexe 7 (phase principale) Annexe 8 (phase d'ajustement)
Zones géographiques	Annexes 9 et 10
Dossier à constituer au titre du handicap	Annexe 11